

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com  
0 Prise en charge : pec@mupras.com  
0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



**MUPRAS**  
Mutuelle de Prévoyance  
& d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

**Déclaration de Maladie**

N° W19-514583

MSR  
OCC

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent (e) **17626**

Matricule : **8563**

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : **YASSIR KHRIBACHE**

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : **06.61.37.15.50** Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfan

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudication conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exhaustivité des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **ACCUEIL** Le :

Signature de l'adhérent(e) :

**VOLET ADHERENT**

Déclaration de maladie N° W19-514583

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.

Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Matricule :

Nom de l'adhérent(e) :

Total des frais engagés :

# Conditions Générales

## POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- S = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien  
S = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)  
PSY = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre  
= Visite de jour au domicile du malade par le médecin  
= Visite de nuit au domicile du malade par le médecin  
= Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade  
= Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié  
= Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie  
= Actes de chirurgie et de spécialistes

- SF = Actes pratiqués par la sage femme et relevant de sa compétence  
SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme  
AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute  
AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière  
AP = Actes pratiqués par un orthophoniste  
AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste  
R-Z = Electro - Radiologie  
B = Analyses

## POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Le bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous pli confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

## LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE  
HOSPITALISATION EN HOPITAL  
HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU REVENTORIUM  
EJOUR EN MAISON DE REPOS  
LES ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit d'actes répétés en plusieurs séances ou actes libaux comportant un ou plusieurs échelons dans le temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES  
- L'ORTHOPÉDIE  
- LA REEDUCATION  
  
- LES ACCOUCHEMENTS  
- LES CURES THERMALES  
- LA CIRCONCISION  
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

## EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit évenir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade

DATE DE DEPOT



**M U P R A S**  
Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales  
de Royal Air Maroc

AEROPORT CASA ANFA  
CASABLANCA  
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883  
FAX : 05 22 91 26 52  
TELEX : 3998 MUT  
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

## FEUILLE DE SOINS 1610906

### A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : *Khalid BACHIR Joudir*  
Matricule : *8563* Fonction : *CD.B* Poste :  
Adresse : *Villa solange 4 Av. Orléan FARES*  
Tél. : *066 137 1550* Signature Adhérent : *ZY RADAT*

### A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : *Dinia Saloue* Age *48 ans*  
Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent  Conjoint  Enfant

Date de la première visite du médecin :

Nature de la maladie : *Shangnate n'ets pas infectée*

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

*le 13 Juyl 2013 à Rabat*  
Durée d'utilisation 3 mois

*Dr LAMOURI Faïçal*  
Spécialiste en Médecine et Biologie  
du sport  
Médecine Générale  
Tél: 05 37 71 24 42

### VOLET ADHERENT

#### DECLARATION

Matricule N° : *1610906* MUPRAS  
Nom du patient :  
Date de dépôt :  
Montant engagé :  
Nombre de pièces jointes :



# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/04/2019	C		250 DH	Dr LAMOURI Faïçal Spécialiste en Médecine et biologie du sport Médecine Générale Tél: 05 37 71 24 42

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE WAKID Mme FECHI AY Bi Karim Souissi</i>	13/04/19	249.70

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et Signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

## SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des soins

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX

  

O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE		CŒFFICIENT DES TRAVAUX
	H	21433552	
00000000	G	00000000	
	D	00000000	
00000000	B	11433553	
	H	25533412	
00000000	G	00000000	
	D	00000000	
35533411	B	11433553	
	H	21433552	
00000000	G	00000000	

  

(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANT DES SOINS

  

DATE DU DEVIS		DATE DE L'EXECUTION

  

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

## Dr LAMOURI Faïçal

ICE 001621528000082

Diplômé de la faculté de Médecine de Nancy

Assermenté auprès des tribunaux

Médecin conseil auprès du Consulat Général de France

Spécialiste en Médecine et biologie du sport

Médecin Morphologue et Anti Age (MMAA Paris Descartes)

Médecine Générale

Echographie Générale

13/6/2019

Dinia Salma:

72.00

① additiva multivitaminique 1cp/j pendant 10 jours  
60.10

② Paracétamol 1cp x 3 pendant 5 jours.  
103.60

③ Amoxip 2g x 3/j pendant 8 jours.

114.00 ④ Diflunisal 1g 1cp x 3/j pendant 5 jours pour mal de tête.

249.70

Dr LAMOURI Faïçal  
Spécialiste en Médecine et biologie  
du sport  
Médecine Générale  
Tél: 05 37 71 24 42

PHARMACIE  
Mme FEDWA  
7 Bis. AV. Bir Kao  
Rabat - Tél/Fax:

PPV: 103,60 DH  
LOT: 573187  
PER: 10/19

xil® est une marque déposée  
appartenant au Groupe GlaxoSmithKline

Lot/Batch:

EXP:

Fab/Mfg:

Distribué sous licence  
21, Rue des Oudayas  
Casablanca - Maroc

580735

PPV: 140DH00  
PER: 09/21  
LOT: H1990

60.10



01/00

PPV:

PER:

LOT:

AH,00

01/00

PPV:

PER:

LOT:

60.10

PPV:

PER:

LOT:

60.10